



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, vingt septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice GEBAUER**, Maire,

Date de convocation :
14 septembre 2023

Date d'affichage :
14 septembre 2023

Nombre de
conseillers :

Etaient présents :

Monsieur **ROMERO**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **JEANNY**, Madame **RODRIGUES**,
Monsieur **CHARPENTIER**, Madame **CABRERA**, Monsieur **CHOCHOIS**, Madame **DOS RAMOS**,
Adjoints au Maire,

Madame **LE MILLOUR**, Madame **AMBERT**, Madame **MATHURINA**, Madame **DA CRUZ**,
Conseillères Municipales déléguées,

◆ En exercice : 27

Madame **HAFED**, Monsieur **ESNEE**, Madame **JAKIC**, Madame **THEMIOT**, Monsieur **SAINT**
BEUVE, Madame **TOURBEZ**, Monsieur **LUNAZZI**, Conseillers Municipaux,

◆ Présents : 20

◆ Votants : 24

Formant la majorité des membres en exercices

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **JANIVEL** a donné pouvoir à Monsieur **ROMERO**
Madame **MARCHANDISE** a donné pouvoir à Monsieur **JEANNY**
Monsieur **INDIANA** a donné pouvoir à Madame **HAFED**
Madame **TESSON** a donné pouvoir à Monsieur **LUNAZZI**

Absents excusés

Monsieur **KOVAC**
Monsieur **PEIRE**
Madame **GALTIE**



Secrétaires de séance : Monsieur **CHOCHOIS** et Monsieur **LUNAZZI**

**DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS PAR L'UNION DES MAIRES
DU VAL D'OISE POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

CONSIDERANT que l'éclairage de la commune de Le Thillay est composé de 567 points lumineux. Parmi ce parc, 252 candélabres ont été remplacés par des candélabre LED soit 44%, moins énergivores, avec une durée de vie plus longue et une efficacité énergétique plus grande, permettant d'économiser 35% d'énergie par rapport aux anciens luminaires. Il convient de remplacer les 56% restant.

CONSIDERANT que la poursuite du remplacement de l'éclairage public de la ville de Le Thillay en LED est une initiative environnementale responsable.

CONSIDERANT que le projet de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public est éligible à la demande de subvention du Fonds vert.

CONSIDERANT que le cout estimatif du projet de rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public s'élève à 547 758€ TTC, un plan de financement sur trois ans a été établi dès 2024.

Invité à se prononcer sur cette question, Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

- ⇒ **DECIDE** de mandater l'Union des maires du Val d'Oise et son service d'aide à la recherche de subvention pour le projet dénommé rénovation des parcs de luminaires de la commune de Le Thilley dont le coût prévisionnel est de **547 758 euros TTC**.
- ⇒ **ADOpte** en conséquence le règlement d'intervention du service d'aide à la recherche de subvention proposé par l'Union des maires du Val d'Oise
- ⇒ **AUTORISE** et de **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 27/09/2023*



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*